

Avis de publicité préalable à la conclusion d'occupations temporaires du domaine public en vue d'une exploitation économique
Ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 – L2122-1-1 CGPPP et suivants

Appel à projet classique conformément à l'article L2122-1-1 du CGPPP avec une publicité locale.

Nature de l'occupation	Lieu	Début de l'occupation	Durée de l'occupation	Date limite de remise des candidatures	Critères de choix	Service gestionnaire	Personne à contacter pour demande de renseignements	Pièce jointe
Occupation temporaire du domaine public	Parc des Sablières - Le Grippais Ecouflant	Printemps 2027	7 ans	2 novembre 2026	Cf. Appel à projet	Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire et Direction des Parcs, Jardins et Paysages	Virginie ORHON tél : 02 41 05 43 75	Plan de situation